

PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Patricia PIOTEYRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

PRESENTS : Patricia PIOTEYRY, Annick CHAUMIER, Eric GRANGER, Emmanuelle LAMOUROUX, Christophe CHAPOT, Nathalie REBOUL, Jean-Claude MAURIN, Frédéric LORNAGE, Véronique LACASSAGNE, Maud FERNANDES, Séverine PIN, Marlène CHAMBON, Nicolas DUPONT, Julien REYNAUD, Josselyne GILLIER, Jean ACHARD,
POUVOIRS : Nicolas GOYET pouvoir donné à Patricia PIOTEYRY, Virginie HENRIROUX pouvoir donné à Annick CHAUMIER, Bernard GUILHOT pouvoir donné à Jean ACHARD
Décédé : Daniel DEMIZIEUX

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Annick CHAUMIER

Le quorum de 10 est atteint.

Madame le Maire fait l'appel de tous les conseillers présents. Elle demande à tous les élus si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance. Puisqu'aucun volontaire ne s'est manifesté, Mme le Maire désigne Annick CHAUMIER, secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal réunion du 28 mai 2026
- Modification de la composition de la commission communale des impôts direct CCID : 24 membres
- Approbation du CFU 2025 compte financier unique
- Affectation du résultat 2025
- Convention AXIONE /SIEL fibre optique caméras GFU (groupe fermé d'utilisateurs)
- Création d'une maison des sports de la jeunesse et associations
- Mutualisation du centre aéré de Bellegarde en Forez : ce point est reporté à une prochaine séance.

Madame le Maire propose de rajouter un autre point l'ordre du jour : tarifs cantine, garderie, étude surveillée au 1^{er} septembre 2026.

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 28 MAI 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

27 – MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS DESIGNATION COMMISSAIRES : CCID

Madame le Maire rappelle la délibération n°21 du 28 mai 2026, visée en Préfecture le 29 mai 2026 fixant la liste des contribuables susceptibles d'être nommés à la Commission communale des impôts directs. Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants avaient été désignés. Le service des impôts, DDFIP de la Loire, demande de lui fournir une liste comprenant douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants, dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Cette commission, présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué, tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Après cet exposé et après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la liste des contribuables susceptibles d'être nommés à la Commission communale des impôts directs comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1) GRANGER Eric	1) HENRIROUX Virginie
2) CHAUMIER Annick	2) FERNANDES Maud
3) LAMOUREUX Emmanuelle	3) FAURE Joseph
4) RIGAUD Christiane	4) PIANELLI Céline
5) BERGER Pascal	5) BRUYASSIER Guy
6) GILLIER Josselyne	6) IMBRICI Clara
7) CHAMBON Marlène	7) CHAPOT Christophe
8) CHAUMIER Patrick	8) MAURIN Jean-Claude
9) LACASSAGNE Véronique	9) GOYET Nicolas
10) PIN Séverine	10) REBOUL Nathalie
11) REYNAUD Julien	11) DUPONT Nicolas
12) DEMIZIEUX Chantal	12) LORNAGE Frédéric

Cette délibération annule et remplace la délibération n°21 du 28 mai 2026.

28 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2025, présenté par Emmanuelle LAMOUREUX, Adjointe aux finances. Il s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	Réalisé	
Recettes	1 146 393.50	
Dépenses	<u>926 432.29</u>	
Résultat de l'exercice	219 961.21	
Résultat 2024	<u>124 758.59</u>	
Résultat de clôture	344 719.80	
<u>Investissement :</u>		<u>Restes à réaliser :</u>
Recettes	1 251 591.46	230 962.00
Dépenses	<u>559 045.44</u>	<u>-490 800.00</u>
Résultat de l'exercice	692 546.02	
Résultat 2024	<u>-719 155.80</u>	
Résultat de clôture	-26 609.78	-259 838.00 -286 447.78
EXCEDENT CUMULÉ 2025		58 272.02

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de Patricia PIOTEYRY, Maire,

conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025.

29 - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal, constatant

Excédent cumulé de fonctionnement	344 719.80 *
Solde exécution investissement	-26 609.78
Solde des restes à réaliser	-259 838.00
(490 800€ Dépenses et 230 962€ Recettes)	

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'inscrire la somme

au compte R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	286 447.78
au compte R 002 : report en section de fonctionnement	<u>58 272.02</u>
	344 719.80 *

Conformément au BP2026 voté le 30 avril 2026, en pages 11 et 9

30 - CONVENTION GFU AXIONE (GROUPEMENT FERMÉ D'UTILISATEURS) POUR 10 ANS

Annick CHAUMIER, Adjointe, fait part de la convention d'AXIONE, concernant les caméras installées sur la Commune. La convention se nomme GFU signifiant Groupement Fermé d'Utilisateurs.

Une expérimentation GFU avec le SIEL a déjà été mise en place.

Cette convention prend la suite pour une durée de 10 ans, et prendra fin en 2030. Elle couvre la mise à disposition des fibres utilisées pour les GFU des caméras et bâtiments de la commune. En cas de problème de réseau, AXIONE intervient, selon le délai de réparation prévu.

LIEU			Délai d'intervention	€
CAMERA RN82/GRAND SEY	CHEMIN DU GRAND SEY	caméra	5 jours	1180
CAMERA DAUDET/RN82	AV DU CHENEVRIER	caméra	5 jours	1180
CAMERA CTM	RUE DU PONT	caméra	5 jours	1180
CAMERA GYMNASSE	RUE DU PONT	caméra	5 jours	1180
CAMERA ARTISAN BOULANGER	AV DU CHENEVRIER	caméra	5 jours	1180
CAMERA PARKING	RUE VICTOR HUGO	caméra	5 jours	1180
CTM	105 RUE DU PONT	Batiment	5 jours	1180
GYMNASSE SALLE DE SPORT	75 RUE DU PONT	Batiment	5 jours	1180
MAISON COMMUNALE	71 RUE DU PONT	Batiment	5 jours	1180
MEDIATHEQUE	26 RUE VICTOR HUGO	Batiment	5 jours	1180
ANCIENNE ECOLE	26 RUE VICTOR HUGO	Batiment	5 jours	1180
ECOLE	55 RUE VICTOR HUGO	Batiment	5 jours	1180

MAIRIE		Câble dédié	10h	0	
				14 160 €	HT
				16 992 €	TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à la majorité par 0 voix CONTRE, 1 abstention et 18 voix POUR, décide :

- d'approuver les termes de la convention présentée,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention,
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

31- CREATION D'UNE MAISON DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET ASSOCIATIONS SUR LA COMMUNE DE ST ANDRE LE PUY

La commune de Saint-André-le-Puy, en partenariat avec les associations du territoire, souhaite créer une Maison des Sports, de la Jeunesse et des Associations.

Cette structure sera installée dans un local communal situé à proximité de la mairie de Saint-André-le-Puy afin de constituer un lieu ressource dédié à la vie associative, sportive, culturelle et citoyenne du territoire.

La Maison des Sports, de la Jeunesse et des Associations aura notamment pour vocation

- d'accueillir les associations sportives, culturelles, éducatives et sociales ;
- d'accompagner les jeunes dans leurs projets et leur engagement citoyen ;
- de soutenir les bénévoles et dirigeants associatifs ;
- d'organiser des actions sportives, éducatives, culturelles et intergénérationnelles ;
- de développer les projets portés par les associations locales et les collectivités ;
- de promouvoir les actions liées au développement du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

Afin d'assurer le fonctionnement de cette structure, il est proposé de recruter un jeune salarié dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'emploi soutenu par France Travail permettant une prise en charge partielle de sa rémunération.

Plan de financement prévisionnel :

Travaux d'aménagement et mobilier :

Travaux d'aménagement du local :	2 500 €
Mobilier et équipements :	4 500 €
Coût total prévisionnel d'investissement :	7 000 € TTC

Fonctionnement :

Recrutement d'un animateur-coordonateur

Rémunération mensuelle estimée : 1 400 € net

Participation financière attendue de France Travail dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant l'intérêt communal du projet ;
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité

Article 1 : d'approuver la création d'une Maison des Sports, de la Jeunesse et des Associations sur la commune de Saint-André-le-Puy.

Article 2 : de fixer son implantation dans un local communal situé à proximité de la mairie de Saint-André-le-Puy.

Article 3 : de confier à cette structure des missions d'accueil, d'accompagnement et de développement de la vie sportive, associative, culturelle et de jeunesse.

Article 4 : d'approuver un programme de travaux et d'équipement d'un montant prévisionnel de 7 000 € TTC.

Article 5 : d'autoriser le recrutement d'un jeune salarié dans le cadre d'un dispositif d'insertion ou d'aide à l'emploi proposé par France Travail afin d'assurer l'animation, la coordination et le fonctionnement de la structure.

Article 6 : d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides financières de France Travail pour la prise en charge d'une partie de la rémunération du salarié recruté.

Article 7 : d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'accompagner ce projet auprès de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Loire, de la Communauté de communes Forez-Est, de la CAF, de l'Agence Nationale du Sport ainsi que de tout autre organisme partenaire.

Article 8 : d'autoriser Madame le Maire à signer tout document, convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Fiche de poste prévisionnelle

Intitulé du poste : animateur-coordonateur de la Maison des Sports, de la Jeunesse et des Associations.

Missions principales :

Accueil du public, des associations et des partenaires ;
Accompagnement des jeunes dans leurs projets ;
Organisation et coordination d'événements sportifs, associatifs et citoyens ;
Gestion administrative de la structure ;
Communication et valorisation des actions menées ;
Développement des projets territoriaux portés par la commune et les associations ;
Recherche de financements et accompagnement des dossiers de subventions.

32- TARIFS CANTINE, GARDERIE, ETUDE SURVEILLEE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels fixés par délibération

* du 25 janvier 2024, avec effet au 1^{er} février 2024, pour la CANTINE :

REPAS UNITAIRE : 3.90€

REPAS UNITAIRE MAJORE en cas d'inscription hors délai : 7.80€

REPAS ADULTE : 7.80€

* et du 16 décembre 2021, avec effet au 1^{er} février 2022, pour la GARDERIE PERISCOLAIRE :

TARIF HORAIRE : 2,00€

FORFAIT MENSUEL : 25,00€ (à partir de la 13^{ème} heure)

ETUDE SURVEILLEE : TARIF HORAIRE : 2.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de diminuer le tarif du repas adulte cantine,

Les tarifs sont donc fixés comme suit, à partir du 1^{er} septembre 2026 :

CANTINE

REPAS UNITAIRE : 3.90€

REPAS UNITAIRE MAJORE en cas d'inscription hors délai : 7.80€

REPAS ADULTE : 6.00€

GARDERIE PERISCOLAIRE pas de changement :

TARIF HORAIRE : 2,00€

FORFAIT MENSUEL : 25,00€ (à partir de la 13^{ème} heure)

ETUDE SURVEILLEE : TARIF HORAIRE : 2.00€

INFORMATIONS DIVERSES

Projet avec le centre aéré de Bellegarde en Forez : 20 enfants au total pourront être inscrits.

La fête du village s'est bien déroulée.

Avec la canicule, la salle des fêtes est ouverte depuis le 20 juin aux personnes vulnérables.

Depuis lundi 22/6, les élèves de l'école peuvent bénéficier des salles climatisées de la Commune, jusqu'à la fin de la semaine (salle des fêtes, salle des mariages et salle de réunion).

Réflexion sur la police municipale avec une mutualisation entre les communes de Montrond-Les Bains et Bellegarde en Forez en attente.

Informations sur l'urbanisme.

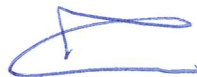
Chantier du pôle culturel : isolation refusée par l'Adjoint aux bâtiments pour malfaçons et mise en demeure par l'architecte. Pré-réception début juillet.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 3 septembre 2026 à 18h30

Patricia PIOTEYRY
Maire



Annick CHAUMIER
Secrétaire de séance



Date de mise en ligne : 14 septembre 2026